

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue André Marie Ampère à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1^{er} février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue André Marie Ampère à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la décision du Président N°DP2025-15 en date du 26 mars 2025 relative à la signature d'une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec le GIE OMEGA, dont le siège social est situé rue André Marie Ampère 57360 AMNÉVILLE, représenté par Patrick HAMANT, en sa qualité de Directeur Général,

Vu la demande d'annulation de la mise à disposition de locaux le vendredi 20 juin 2025, présentée par GIE OMEGA, dont le siège social est situé rue André Marie Ampère 57360 AMNÉVILLE, représenté par Patrick HAMANT, en sa qualité de Directeur Général,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : d'annuler la décision du Président N° DP2025-15 en date du 26 mars 2025, portant signature d'une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec le GIE OMEGA, dont le siège social est situé rue André Marie Ampère 57360 AMNÉVILLE, représenté par Patrick HAMANT, en sa qualité de Directeur Général, en raison de leur demande d'annulation de la mise à disposition de locaux le vendredi 20 juin 2025.

Rombas, le 04 juin 2025



**Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,**

Accusé de réception en préfecture
057-200056190-20250604-DP2025-25-AU
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

Lionel FOURNIER